ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20 JUIN 2023

Conseil + Justine Kern (PV) + 27 personnes bourgeoises + 6 personnes en demande d'agrégation + réviseurs.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale des comptes 2022 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages de la convocation. Celle-ci indiquant que les comptes de la Bourgeoisie et de la Municipalité pouvaient être consulté sur le site internet communal.

Afin de constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit Madame BONVIN Josiane et Monsieur SERMIER Willy. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022
- 2. Présentation des comptes 2022
- 3. Rapport du réviseur
- 4. Approbation des comptes 2022 et décharge aux organes responsables
- 5. Demande d'agrégation à la bourgeoisie Décision
- 6. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune de manière à ce que chaque citoyenne bourgeoise et citoyen bourgeois puisse en prendre connaissance.

L'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou questions à formuler, le Président demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois pour leur confiance et le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2022

Les comptes 2022 peuvent être consulté sur www.arbaz.ch. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes. Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil bourgeoisial. Le Président rappelle l'importance de l'eau pour la bourgeoisie. Il présente les comptes sous forme de diapositives.

L'exercice 2022 présente les résultats suivants :

Avec un total de revenus financiers de 1'020'580.51 et un total de charges financières de Fr. 236'618.97, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de Fr. 693'961.54. L'amortissement légal de Fr. 1'200.- et l'attribution au fonds et financements spéciaux de Fr. 7.11 sont totalement couverts par la marge d'autofinancement. Le résultat dégage un excédent de revenus de Fr. 692'754.43 et la fortune augmente pour s'élever à Fr. 1'834'823,63 et il n'y a pas d'endettement net par bourgeois.

Le Compte des investissements présente un désinvestissement de Fr. 234'050.-. L'excédent de financement s'élève donc à Fr. 928'011.54.

La marge d'autofinancement couvre aussi la totalité des investissements du patrimoine financier de Fr. 185'592.71.

Le Président indique qu'il s'agit d'une année exceptionnelle grâce à la vente importante d'eau, et de l'acquisition du bâtiment de Thérèse Carroz par la Municipalité. Il ajoute qu'il est vital pour la Bourgeoisie de maîtriser les charges car contrairement à la Municipalité, il n'y a pas de rentrées d'impôts.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient, avec la fiduciaire Nofival, à disposition de l'assemblée pour toutes demandes.

3. Rapport du réviseur

Le rapport complet faisant partie intégrante du fascicule des comptes, M. CHABBEY donne lecture de l'essentiel de celui-ci. Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et propose de passer à l'approbation des comptes de la bourgeoisie.

4. Approbation du rapport et des comptes 2022 et décharge aux organes responsables

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Demande d'agrégation à la bourgeoisie - Décision

A l'unanimité et par applaudissements l'assemblée accorde l'agrégation à la Bourgeoisie d'Arbaz à :

Favre Gaël et ses enfants Alexi et Mathieu Henderson Mike et ses enfants Melissa et Dylan

6. Divers

Alpage de Métal: Le président pense qu'il serait nécessaire de diversifier les ressources financières de la Bourgeoisie qui proviennent principalement de l'eau. Par exemple, en vendant l'Alpage de Métal à la bourgeoisie d'Hérémence Un habitant indique que des rénovations ont eu lieu en 1946. C'est un très bel endroit sur le parcours de Thyon-Dixence. Il serait dommage de s'en séparer pour ne pas réinvestir dans notre région. Le Président demande d'y réfléchir pour la prochaine assemblée.

Eau : La bourgeoisie est responsable de l'alimentation en eau de toute la Commune. Elle dessert plus de 5000 personnes entre Arbaz et Sion. Il faut prévoir d'augmenter les taxes pour assurer le renouvellement du réseau et sa sécurisation. Certaines conduites sont vieilles de 50 ans. La commune de Grimisuat a déjà été prévenue que les taxes allaient augmenter.

Chemin Pédestre : un habitant soulève que la route pour aller à Anzère en pensant par Incron est une route carrossable. Il aimerait savoir qui est responsable de l'entretien car souvent les touristes sont perdus (manque de panneaux). Un habitant dit que c'est la commune qui est responsable de l'entretien mais que c'est Valrando qui gère la signalisation. Et un autre de rajouter que c'est à la commune de s'en charger si elle ne change pas le parcours. Le Président se renseignera.

Site des avalanches : Lors de la pose des protections, les virages ont été agrandis et les avalanches arrivent sur la route à côté du Chalet à Monsieur Torrent. Un citoyen demande s'il est possible de refaire les couloirs des avalanches et ainsi récupérer les hectares d'arbres perdus aux Evouettes.

Vélo : Le président a constaté que la cohabitation entre les promeneurs et les cyclistes est compliquée sur la route entre Vermenala et les Evouettes. Des travaux seront entrepris après le passage du bétail.

Entretien des places : Un habitant demande pourquoi on a laissé pousser les herbes vers les Etangs, l'Eglise, etc... Il trouve que les herbes sont trop hautes et que ça devrait plus ressembler aux lles à Sion. Le président répond que cela fait partie de la biodiversité de laisser les fleurs. Un autre citoyen a demandé si c'était possible de faire plus de places de parc aux étangs.

La parole n'étant plus demandée, il clôt cette assemblée à 19h36 en remerciant les bourgeoises et bourgeois présents pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre de manière claire et à satisfaction.

Le Président

Pour la prise du PV Kern Justine